

L'état de santé des habitants des quartiers de la politique de la ville est une préoccupation constante de tous les acteurs de ces quartiers.

Malgré des avancées, malgré l'engagement et le soutien politique, financier et technique du droit commun de l'État et des Collectivités territoriales, malgré la mobilisation des élus locaux sur cette question sur tout le territoire national, le niveau des inégalités sociales et territoriales de santé dans ces quartiers reste excessif et souvent insoutenable, comme en attestent tous les travaux, en particulier ceux de l'ONPV.

Les habitants de ces quartiers sont soumis, plus que les autres, à des facteurs sociaux et environnementaux défavorables et leur accès aux soins de santé primaires et à la prévention reste toujours problématique.

Il est donc indispensable que la thématique «santé» ne soit pas oubliée dans les travaux de la mission confiée à Jean-Louis Borloo pour un état des lieux et des propositions pour les quartiers et leurs habitants.

L'inscription de la promotion de la santé dans la politique de la ville date de 1999 avec la création des Ateliers Santé Ville (ASV), démarches territorialisées implantées dans tous les quartiers prioritaires et qui structurent le volet santé des contrats de ville.

Ce sont pour les quartiers, comme l'a montré un avis du Haut Conseil de la Santé Publique en 2013, des outils de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Leur plus-value a été démontrée, conditionnée par des caractéristiques structurantes, comme toute dynamique territoriale de santé animée par une coordination. Positionnées au croisement des politiques de santé et de la politique de la ville, ces démarches sont au cœur des enjeux de territorialisation

Santé et politique de la ville : pas de développement local sans accès à la santé pour tous !

Écrit par Fabrique Territoires Santé

Vendredi, 06 Avril 2018 11:08 - Mis à jour Vendredi, 06 Avril 2018 11:58

des politiques publiques de santé et ont fortement contribué à l'engagement des élus locaux en faveur de la santé des habitants.

De plus, depuis quelques années, d'autres dynamiques territoriales de santé se développent et profitent aux quartiers de la politique de la ville avec les Contrats Locaux de Santé et les Conseils Locaux de Santé Mentale.

Toutes ces démarches et dispositifs, qui ont fait leurs preuves, doivent être maintenus, confortés, soutenus et développés.

Nous demandons que nos deux associations nationales, reconnues têtes de réseau par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui ont développé une expertise forte sur ces questions depuis leur création et qui regroupent de très nombreuses personnes ressources, élus, associations, techniciens sur tout le territoire français, soient reçues par les responsables de la mission de mobilisation nationale pour la politique de la ville.